

TIRS OBLIGATOIRES 2024

Stand de tir de PORSEL

1^{ère} séance : Samedi 18 mai	de 13h15 à 16h00
2^{ème} séance : Dimanche 16 juin	de 9h00 à 11h45
3^{ème} séance : Dimanche 25 août	de 9h00 à 11h45 et 13h15 à 15h30
4^{ème} séance : Samedi 31 août	de 09h00 à 12h00

Nous vous prions de vous munir de :

- votre livret de service
- votre livret de tir / performance
- votre carte d'identité
- la feuille d'étiquettes remise par le département militaire fédéral

RAPPELS IMPORTANTS

Le tir obligatoire et le tir en campagne doivent aussi être effectués pour les personnes qui ont une arme en prêt et celles qui désirent garder leur arme à la fin de leur service !

Le tir en campagne 2024 aura lieu le vendredi 24 mai de 18h00 à 20h00, le samedi 25 mai de 9h00 à 11h30h et de 13h30 à 18h30 et le dimanche 26 mai de 9h00 à 11h30 au stand de Le Crêt pour le fusil 300m et pour le pistolet 25m.

Ces tirs peuvent servir de preuves de tirs pour les détenteurs d'autorisations exceptionnelles d'acquisition d'armes.